

### Délibération **2019 CS 38** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

#### **Objet : PRET BANCAIRE POUR LE FINANCEMENT DE L'ACHAT DE LA MAISON DU PARC A APT**

L'an deux mille dix-neuf et le 18 juillet à 11h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 10 juillet 2019, suite à l'absence de quorum au Comité syndical du 02 juillet 2019, se sont réunis à la Maison du Parc de Apt sous la présidence de Dominique SANTONI. S'agissant d'une nouvelle convocation, il n'y a pas de condition de quorum. Vingt-quatre (24) présents dont six (6) représentés.

#### **Etaient présents :**

**Mesdames** Marie-Christine KADLER, Geneviève JEAN, Anne-Cécile REUS, Nadine SARTO-BARANCOURT, Marie-Thérèse CARMAGNOLE, Saine GATIN, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Dominique SANTONI, Gisèle MARTIN, suppléante de la commune de SIVERGUES, Danielle BRUN, suppléante Conseil départemental de Vaucluse

**Messieurs** Michel RUFFINATTI, Serge VANNEYRE, André BOUFFIER, Pierre BENAS, Sergio ILOVAISKY-CANO, José YEVANES, Stéphane SAUVAGEON

#### **Avaient donné pouvoir :**

##### **Mesdames**

Anne-Marie CHEREZY à Gisèle MAGNE

Christiane NAJI à Anne-Cécile REUS

Laurence DE LUZE à Geneviève JEAN

Roselyne GIAI-GIANETTI à Stéphane SAUVAGEON

##### **Messieurs**

Pierre POURCIN à André BOUFFIER

Félix BOREL à Michel RUFFINATTI

#### **Etaient excusés :**

**Mesdames** Pierrette FRIMAS, Paule DAPRES, Suzanne BOUCHET, Noëlle TRINQUIER, Fabienne ELLUL

**Messieurs** Jean-Pierre LEROUX, Alain CAHOUR, Louis BISCARRAT, Paul FABRE, Jean-Louis JOSEPH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2019 du syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon,

Vu le résultat de la consultation des établissements bancaires et l'avis de la commission finances,

Vu la proposition de la CAISSE d'EPARGNE – CEPAC

Considérant l'intérêt de procéder à l'acquisition de la Maison du Parc, siège du syndicat mixte et lieu d'accueil du public, et la nécessité de contracter un emprunt pour le financement de ce projet ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'**unanimité** :

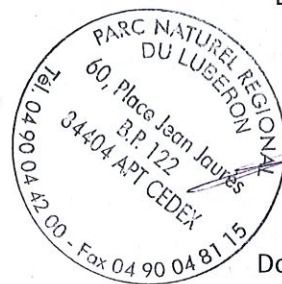
- **DECIDE** de contracter auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE (établissement bancaire retenu) un emprunt de 200 000 € (deux cent mille euros) destiné à financer le projet d'acquisition de la maison du Parc.

Selon les caractéristiques suivantes :

- Montant du capital emprunté : 200 000 €
- Durée d'amortissement : 20 ans
- Type d'amortissement : linéaire
- Taux d'intérêt : livret A + marge 0,5 %
- Frais de dossier : 500,00 €
- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires ;
- **S'ENGAGE** à prendre en charge tous les frais auxquels l'emprunt pourrait donner lieu ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes les pièces relatives à ce prêt et notamment le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, à procéder aux débloques des fonds et aux remboursements.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,



  
Dominique SANTONI